



Association Intercommunale Familiales Rurales
21 rue du Péplu
85620 ROCHESEUVIÈRE
mail : transporscolaire@aifr.fr
www.famillesrurales.org/aifr

TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2027

CIRCUITS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES - MONTRÉVERD

TRANSPORTEUR : BOURMAUD

SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES - ALLER LM-JV

arrêt	aller
S.AND.13 V LES BERNARDIÈRES	8h00
S.AND.13 V LA CHEVROTIÈRE CARREFOUR RD 56	8h04
S.AND.13 V IZEREAU RD 56	8h06
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	8h10
S.AND.13 V LE GENÉTAIS	8h16
S.AND.13 V LA COUROLIÈRE	8h19
S.AND.13 V ANDOUCIÈRE VILLAGE	8h27
S.AND.13 V École Pr. ST JOSEPH	8h35

SAINT-ANDRÉ-TREIZE-VOIES - RETOUR LM-JV

arrêt	retour
S.AND.13 V École Pri. ST JOSEPH	16h45
S.AND.13 V LES BERNARDIÈRES	16h47
S.AND.13 V LA CHEVROTIÈRE CARREFOUR RD 56	16h50
S.AND.13 V IZEREAU RD 56	16h52
S.AND.13 V LA CHAGNAIS RD 56	16h57
S.AND.13 V LE GENÉTAIS	17h03
S.AND.13 V LA COUROLIÈRE	17h05
S.AND.13 V ANDOUCIÈRE VILLAGE	17h14

Accompagnatrice de transport : Marie-Annick CLAVIER-SICARD - 07 82 39 57 41

(à prévenir impérativement si l'enfant ne prend pas le car)

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES AGGLO TERRES DE MONTAIGU

Le trajet entre le domicile et le point d'arrêt est placé sous la responsabilité des parents.

A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

Par dérogation et sur présentation d'une décharge parentale (modèle disponible sur le site Internet de l'AIFR), les élèves ayant 6 ans révolus pourront se rendre seuls à l'arrêt.